

Vous êtes intéressé par le DU Initiation aux religions ? Voici la procédure pour vous y inscrire...

POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION AU DU InRel

Deux procédures doivent être respectées (dans cet ordre):

- 1- L'ADMISSION sur E-Candidat (une fois admis les candidats reçoivent un code pour pouvoir effectuer leur inscription administrative)
- 2- L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

1. ADMISSION (uniquement pour une première inscription)

- les demandes d'admission s'effectuent sur E-Candidat (printemps)

<https://ecandidat.unistra.fr/>

- une autre session d'admission sera sans doute ouverte sur E-Candidat pendant l'été.

- en cas de difficulté ou de retard, **vous pourrez toujours vous inscrire au DU Initiation aux religions en remplissant un formulaire** qui vous sera délivré par notre secrétariat (contact : <https://assistance-etudiant.unistra.fr/>)

2. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Les inscriptions administratives se feront en ligne à partir de début juillet sur : IAPRIMO pour les primo entrant à l'UNISTRA (lien Web à venir)

POUR UNE RÉINSCRIPTION AU DU InRel

Pour ceux qui n'ont pas tout validé la première année du DU InRel, vous pourrez effectuer votre inscription administrative en ligne sur le site IAREINS à partir de la mi-juillet (date exacte encore à préciser + lien Web).

Dans tous les cas, pas d'inquiétude, vous pourrez toujours vous inscrire ou vous réinscrire au DU InRel jusqu'au 20 sept. de l'année en cours, en contactant le secrétariat de la Faculté par le formulaire suivant : <https://assistance-etudiant.unistra.fr/>

Information sur le contenu pédagogique, les cours et les validations : Thierry Legrand
thierry.legrand@unistra.fr